

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

COMPTES ANNUELS**SOMMAIRE**

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016	5
Bilan	5
Compte de résultat au 31 Décembre 2016	7
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	8
Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation	8
1.1 Statut juridique	8
1.2 Principales missions de la Banque Centrale	8
1.3 Organes de décision et de contrôle	9
Note 2 : Principes et méthodes comptables.....	11
2.1 Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2016	11
2.2 Exercice	11
2.3 Principes comptables.....	12
2.4 Base comptable	12
2.5 Architecture du système comptable	12
2.6 Comptabilisation de l'actif et du passif.....	13
2.7 Modalités d'enregistrement des produits et charges	13
2.8 Impôts et taxes.....	14
2.9 Avoirs extérieurs en Compte d'opérations.....	14
2.10 Autres avoirs extérieurs.....	14
2.11 Avoirs en or.....	16
2.12 Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI	17
2.13 Créances sur les établissements de crédit.....	17
2.14 Créances sur les Trésors Nationaux	18
2.15 Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics Nationaux	18
2.16 Titres de participation et autres immobilisations financières.....	18
2.17 Immobilisations incorporelles et corporelles	19
2.18 Autres actifs - Stocks de billets et monnaies non émis	20
2.19 Billets et monnaies en circulation	20
2.20 Emprunts et dettes	20
2.21 Provisions pour risques et charges	20
2.22 Avantages au Personnel	20

COMPTES ANNUELS

2.23 Réserves	21
2.24 Gestion des risques.....	21
2.25 Engagements hors bilan	23
2.26 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan.....	23
2.27 Audit et approbation des comptes sociaux.....	23
2.28 Tableau de flux de trésorerie.....	23
2.29 Changement de méthodes et d'estimation comptables	24
Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la date de clôture	25
Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice.....	25
Note 5 : Avoirs extérieurs à vue.....	27
5.1 Billets étrangers.....	27
5.2 Correspondants hors zone d'émission.....	28
5.3 Trésor Français.....	28
Note 6 : Autres avoirs extérieurs.....	30
Note 7 : Encaisse - Or	33
Note 8 : Fonds Monétaire International	33
8.1 Quotes-parts en devises.....	34
8.2 Avoirs en DTS.....	34
Note 9 : Créances sur les banques.....	34
Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux	36
10.1 Avances en comptes courants	36
10.2 Avances exceptionnelles	37
10.3 Crédits à l'Economie Consolidés sur les Etats.....	37
Note 11 : Contreparties Allocations DTS	38
Note 12 : Valeurs immobilisées	38
12.1 Immobilisations financières	39
12.2 Immobilisations incorporelles	41
12.3 Immobilisations corporelles	41
Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis	42
Note 14 : FMI - Ajustements.....	42
Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif.....	43
Note 16 : Billets et pièces en circulation.....	43
Note 17 : Trésors et Comptables Publics Nationaux.....	44
Note 18 : Banques et institutions financières	45
Note 19 : Autres comptes courants	46

COMPTES ANNUELS

Note 20 : FMI - Allocations des DTS	46
Note 21 : Emprunts et dettes à moyen et long terme	47
Note 22 : Provisions	48
Note 23 : Fonds propres	49
23.1 Réserves	50
23.2 Capital et fonds de dotation.....	51
23.3 Résultat.....	51
Note 24 : Réserves de réévaluation	52
Note 25 : Créiteurs divers et comptes de régularisations - Passif	52
25.1 Créiteurs divers	53
25.2 Les comptes de régularisation – Passif	53
Note 26 : Résultat sur avoirs extérieurs	54
26.1 Résultat sur les avoirs en Compte d'opérations	54
26.2 Résultat sur les autres avoirs extérieurs	55
Note 27 : Résultat sur opérations avec la clientèle.....	55
Note 28 : Résultat sur opérations avec les institutions financières	56
Note 29 : Produit Net Bancaire	56
Note 30 : Autres produits d'exploitation.....	56
Note 31 : Charges d'exploitation	57
31.1 Frais généraux	57
31.2 Dotations nettes aux amortissements et provisions.....	57
Note 32 : Résultat exceptionnel	58
Note 33 : Résultat net de l'exercice	59
Note 34 : Hors bilan	59
Note 35 : Opérations avec les parties liées.....	61
Note 37 : Procédures judiciaires.....	62
Note 38 : Référentiel comptable.....	62
Note 39 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	62

COMPTES ANNUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

Bilan

Actif

En millions de FCFA

Bilan au 31 décembre 2013					
	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation	
				Valeur	%
ACTIF					
Diponibilités Extérieures		2 737 195	5 899 435	-3 162 240	-53,60
<i>Avoirs extérieurs à vue</i>	5	1 260 376	3 371 467	-2 111 091	-62,62
<i>Autres avoires en devises convertible</i>	6	1 476 820	2 527 969	-1 051 149	-41,58
<i>(Dont titres d'investissements)</i>		323 285	2 512 355	-2 189 070	-87,13
Encaisse-Or	7	143 865	129 209	14 656	11,34
Fonds Monétaire International	8	379 792	309 234	70 558	22,82
Créances sur les Banques	9	695 449	311 888	383 560	122,98
Créances sur les Trésors Nationaux	10	2 446 107	2 214 090	232 017	10,48
Contrepartie Allocations DTS	11	186 414	186 047	366	0,20
Valeurs immobilisées	12	423 273	283 841	139 432	49,12
Autres actifs-stocks de billets et monnaies non émis	13	29 099	25 485	3 614	14,18
FMI Ajustements	14	24 361	24 247	114	0,47
Débiteurs divers et comptes de régularisation	15	8 169	6 213	1 957	31,49
Total Actif		7 073 725	9 389 691	-2 315 966	-24,66

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELSPassif*En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation	
				Valeur	%
PASSIF					
Billets et pièces en circulation	16	2 880 518	3 008 099	-127 580	-4,24
Trésors et Comptables Publics Nationaux	17	923 314	2 362 964	-1 439 649	-60,93
Banques et Institutions financières	18	1 544 406	2 683 905	-1 139 498	-42,46
Autres comptes courants	19	168 929	149 763	19 166	12,80
FMI : Allocation des DTS	20	453 381	452 490	891	0,20
Emprunts et Dettes	21	17 712	15 010	2 703	18,01
Provisions	22	52 461	12 788	39 673	310,23
Report à Nouveau		0	0	0	
Réserves	23/24	672 960	402 083	270 877	67,37
Capital, Primes et Fonds de dotation	23	91 507	91 507	0	0,00
Créditeurs divers et comptes de régularisation	25	104 357	50 287	54 071	107,52
Résultat de l'exercice	33	164 177	160 795	3 382	2,10
Total Passif		7 073 725	9 389 691	-2 315 966	-24,66

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31 Décembre 2016*En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variation	
				Valeur	%
Produits sur avoirs extérieurs		309 945	280 004	29 941	10,69
<i>Intérêts sur Comptes d'Opérations et de Nivellement</i>		12 730	21 207	-8 477	-39,97
<i>Intérêts sur autres placements et dépôts</i>		66 559	122 551	-55 992	-45,69
<i>Plus-values de cession de titres</i>		230 656	136 246	94 410	69,29
Charges sur avoirs extérieurs		24 480	40 814	-16 334	-40,02
Résultat sur avoirs extérieurs	26	285 465	239 190	46 275	19,35
Produits sur opérations clients		50 424	47 102	3 323	7,05
Charges sur opérations clients		2 321	4 668	-2 347	-50,28
Résultat sur opérations clients	27	48 104	42 433	5 670	13,36
Produits sur opérations avec les institutions financières		2 494	1	2 492	228587,67
Charges sur opérations avec les institutions financières		65	38	26	68,70
Résultat sur opérations avec les institutions financières	28	2 429	-37	2 466	-6635,19
Autres produits financiers		2	2	0	0,00
Produit Net Bancaire	29	336 000	281 588	54 412	19,32
Autres produits d'exploitation	30	16 481	15 710	771	4,91
Total des produits nets		352 481	297 298	55 183	18,56
Frais généraux		116 684	113 275	3 409	3,01
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		67 638	23 439	44 199	188,57
Total charges d'exploitation	31	184 322	136 714	47 608	34,82
Résultat d'exploitation		168 159	160 584	7 575	4,72
Produits exceptionnels		1 246	699	547	78,27
Charges exceptionnelles		5 229	488	4 740	970,42
Résultat exceptionnel	32	-3 982	211	-4 193	-1990,06
Résultat net de l'exercice	33	164 177	160 795	3 382	2,10

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation****1.1 Statut juridique**

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC ou la Banque Centrale) est un établissement public multinational africain régi par la convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC ou l'Union Monétaire), la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les Etats membres de cette Union et ses Statuts. Les Etats membres sont : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. La Banque jouit de la pleine personnalité juridique (*article 5 des Statuts*).

Les Immunités et Privilèges généralement reconnus aux Organisations Internationales, en vertu des conventions internationales pertinentes, de l'Acte Additionnel n°6/99/CEMAC-024-CCE-02 du 17 décembre 1999 relatif au régime des Droits, Immunités et privilèges accordés à la Communauté, aux membres de ses Institutions et à son personnel ainsi que les accords de siège conclus avec les Etats membres, lui sont accordés sur le territoire de ses Etats membres en vue de faciliter l'exécution de ses missions (*article 6 des Statuts*).

Son capital, réparti à parts égales entre les Etats membres, est de 88 000 millions (*article 2 des Statuts*).

Le Siège de la BEAC est établi à Yaoundé au Cameroun. En outre, la Banque Centrale est implantée sur 21 autres sites. En effet, la Banque Centrale est présente dans les capitales de chaque Etat membre à travers les Directions Nationales. Elle dispose également d'un réseau d'Agences répartis dans l'espace géographique des Etats membres et d'un Bureau à Paris. L'ouverture d'une agence supplémentaire est prévue en 2017.

Le fonctionnement de la BEAC est régi par les Statuts révisés le 02 octobre 2010.

1.2 Principales missions de la Banque Centrale

Selon les dispositions de *l'article premier de ses Statuts*, la BEAC a pour missions de :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union Monétaire ;
- émettre les billets de banque et les monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union Monétaire ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;

COMPTES ANNUELS

- promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- promouvoir la stabilité financière dans l'Union Monétaire.

1.3 Organes de décision et de contrôle

La gestion et le contrôle de la Banque Centrale sont assurés par les représentants des Etats membres et de la France (*article 26 des Statuts*), à travers les Organes de Décision et de Contrôle suivants (*articles 27, 62 et 64 des Statuts*) :

1.3.1 Les Organes de Décision :

Le Conseil d'Administration administre la Banque Centrale et veille à son bon fonctionnement (*article 28 des Statuts*). Le Conseil comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs par Etat membre et deux pour la France. Les administrateurs sont désignés par leurs Etats respectifs pour une durée de trois (3) ans renouvelable (*article 29 des Statuts*).

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par le Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale et, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, par l'autre membre du Comité Ministériel ressortissant de l'Etat concerné (*article 30 des Statuts*).

Le Gouverneur de la Banque Centrale rapporte les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les Censeurs et les autres membres du Gouvernement de la Banque Centrale, assistent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change (*article 38.1 des Statuts*).

Les compétences du Comité de Politique Monétaire en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change sont fixées par les articles 38.2 et 38.3 des Statuts.

Le Comité de Politique Monétaire est présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale et est composé de quatorze (14) membres délibérants, à raison de deux (2) par Etat membre, dont le Directeur National de la BEAC et de deux (2) pour la France (*article 39 des Statuts*).

Le Gouvernement de la BEAC est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux (*article 46 des Statuts*). Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement assure la direction et la gestion courante de la

COMPTES ANNUELS

Banque Centrale, dans le respect des Statuts ainsi que des dispositions des traités, conventions internationales, lois et textes réglementaires en vigueur (*article 47 des Statuts*).

Le Comité Monétaire et Financier National est constitué, dans chaque Etat membre, auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale. Son rôle principal est de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'Etat membre et déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration et le Comité de Politique Monétaire (*article 58 des Statuts*).

1.3.2 Les Organes de Contrôle

Le Collège des Censeurs, composé de trois membres (*articles 62 et 63 des Statuts*) assure :

- le contrôle de la régularité des opérations et des comptes annuels de la Banque Centrale ;
- le contrôle de l'exécution du budget ;
- la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'opérations.

Le Collège des Censeurs propose au Conseil d'Administration toutes recommandations ou mesures appropriées résultant de ses contrôles.

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'Administration, des Comités Monétaires et Financiers Nationaux et du Comité d'Audit avec voix consultative.

Le Comité d'Audit est composé de cinq (5) membres : quatre (4) Administrateurs, à raison d'un Administrateur par Etat membre non représenté au Collège des Censeurs, et une personnalité extérieure (*article 64 des Statuts*).

Le Comité d'Audit (*article 65 des Statuts*) :

- assiste le Conseil d'Administration de la Banque Centrale et a tous pouvoirs d'investigation et de proposition à cette fin ;
- supervise l'activité du contrôle interne et s'assure du bon fonctionnement des Organes de Contrôle ;
- contrôle la fiabilité des états financiers, l'exhaustivité de l'information financière ;
- est chargé du suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des Organes de Décision et de Contrôle.

COMPTES ANNUELS

L'audit interne est assuré au sein de la BEAC par la Direction Générale en charge du Contrôle Général (*article 67 des Statuts*).

Les Commissaires aux comptes : les comptes annuels de la Banque Centrale sont arrêtés par son Gouvernement et vérifiés par deux Commissaires aux Comptes choisis par le Conseil d'Administration parmi les cabinets de réputation internationale pour un mandat de trois ans renouvelable une fois (*articles 35 et 69 des Statuts*).

Note 2 : Principes et méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2016

Les états financiers de la BEAC ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (*article 71 des Statuts*), en conformité avec les principes comptables généralement admis et selon le référentiel comptable de la Banque Centrale qui est défini par le règlement du Comité Ministériel de l'UMAC N° 05/03/CEMAC/UMAC du 14 mai 2003 et, d'une manière générale, selon les règles et méthodes que ses organes dirigeants estiment être adaptées à la nature de l'activité d'une banque centrale et qui sont exposées ci-après.

Le plan de réforme et de modernisation à l'Horizon 2014 de la BEAC avait prévu la rédaction et l'adoption d'un nouveau référentiel comptable en conformité avec les standards internationaux, en complément du règlement N°05/03/CEMAC/UMAC. Le projet de réforme de référentiel comptable de la Banque Centrale demeure en cours. L'actuel référentiel sera remplacé par un nouveau dispositif courant 2018.

Les comptes annuels de la Banque Centrale sont libellés en Franc de la Coopération Financière Africaine (Franc CFA ou FCFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : Francs CFA 655,957 pour 1 Euro.

Sauf mention contraire, tous les chiffres présentés dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux annexes sont exprimés en millions de Francs CFA.

2.2 Exercice

L'exercice comptable de la Banque Centrale correspond à l'année civile ; il commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de la même année (*article 35 des Statuts*).

COMPTES ANNUELS

2.3 Principes comptables

Les principes comptables appliqués sont les suivants :

- prudence ;
- indépendance des exercices ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- comparabilité ;
- importance relative ;
- réalité économique ;
- transparence ;
- prise en compte des événements postérieurs à la date du bilan.

2.4 Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant pour valoriser au prix de marché l'or, les devises (autre que l'Euro), les titres négociables (autres que ceux classés comme détenus jusqu'à l'échéance) ainsi que l'ensemble des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et en hors bilan.

2.5 Architecture du système comptable

La Banque Centrale a opté pour une architecture centralisée du système d'information comptable gérée par un progiciel caractérisé par la saisie décentralisée et unique des opérations par les cellules comptables.

Tous les événements de gestion à incidence comptable sont enregistrés, dès leur survenance, au sein des cellules comptables, dans les comptabilités auxiliaires des applications amont :

- Modules du progiciel pour la gestion des achats, des fournisseurs, des immobilisations et des opérations de l'Emission Monétaire ;
- AGIS (opérations de la Salle des Marchés) ;
- Personnel -Paie-Prêts (opérations de gestion du personnel) ;
- Marché Monétaire (opérations de politique monétaire et opérations avec les Trésors) ;
- SYGMA-SYSTAC (Systèmes de Règlement Brut en Temps Réel et Système de Paiement de Masse), en ce qui concerne le système de paiement et de règlement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

COMPTES ANNUELS

Le déversement « au fil de l'eau », en temps réel, des différentes données comptables s'effectue vers la base centrale au Siège, pour agrégation.

Le système d'information est dénommé SYSCOBEAC.

2.6 Comptabilisation de l'actif et du passif

Un élément d'actif ou de passif n'est comptabilisé au bilan que lorsqu'il est probable que tout gain ou perte économique futur bénéficiera à la BEAC ou sera supporté par elle, que l'essentiel des risques et avantages associés à l'actif ou au passif ont été transférés à la BEAC, et que le coût ou la valeur de l'actif ou le montant de la dette peut être mesuré de manière fiable.

2.7 Modalités d'enregistrement des produits et charges

2.7.1 Principes généraux

L'enregistrement des produits et charges est effectué selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titres par ligne de titres ;
- les plus-values et moins-values latentes, réalisées sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont enregistrées en compte de réserve de réévaluation en cours d'exercice. Les moins-values latentes constatées en fin d'exercice sont comptabilisées en résultat ;
- pour les titres à revenu fixe (titres de trading, titres de placement et titres d'investissement), la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

COMPTES ANNUELS

2.7.2 Exception

Une exception est faite aux principes généraux de l'enregistrement des produits et charges. Elle porte sur la comptabilisation de la réserve pour garantie de change.

La Convention de Coopération Monétaire signée entre les Etats de l'UMAC et la France comporte un dispositif de garantie des avoirs déposés au Compte d'opérations auprès du Trésor français contre une dépréciation de l'Euro (dénommé « garantie de change »). Les fonds reçus par la Banque Centrale au titre de cette disposition, bien que répondant aux caractéristiques de produit encaissé, sont considérés comme une réserve servant à couvrir le risque de change (réserve de garantie de change).

De ce fait, ces fonds sont comptabilisés dans un compte de réserve pour garantie de change et non en résultat net.

2.8 Impôts et taxes

La BEAC est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de la CEMAC conformément à l'article 6 des Statuts et des accords de Siège signés avec les différents Etats membres.

2.9 Avoirs extérieurs en Compte d'opérations

Les avoirs extérieurs de la Banque Centrale gérés en Compte d'opérations et Compte spécial de nivellement auprès du Trésor français sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euros à la date de réalisation.

Les règles de fonctionnement de ces comptes, notamment les quotités de réserves devant obligatoirement être placées par la BEAC au Compte d'opérations, sont fixées par la convention dite du « Compte d'opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée avec le Trésor français (*article 11 des Statuts*). La convention en vigueur est celle du 03 octobre 2014, avec effet au 1^{er} juillet 2014.

2.10 Autres avoirs extérieurs

Les réserves de change autres que celles déposées au Compte d'opérations sont gérées par la Salle des Marchés de la BEAC sous forme, d'or, de devises (y compris l'Euro) et de titres. Elles sont évaluées selon les principes et normes du Système Européen des Banques Centrales (SEBC).

COMPTES ANNUELS

2.10.1 Le portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de la BEAC comprend des titres détenus à des fins de transaction ou de placement (titres de trading) et des titres détenus jusqu'à leur échéance (titres d'investissement). Pour l'exercice 2016, ce portefeuille comprend des titres classés comme détenus jusqu'à échéance et des titres de placement issus du reclassement d'une fraction des titres classés comme détenus jusqu'à échéance (cf. note 39).

Les primes ou les décotes constatées lors de l'acquisition sont amorties sur la durée résiduelle de vie des titres. Les coupons courus sont comptabilisés dans les comptes de créances rattachées.

Les primes et les décotes représentent la différence entre la valeur nominale d'un titre et son prix lorsque ce dernier est en-dessous ou au-dessus du pair.

– ***Les titres de transaction et de placement***

Les titres de transaction (ou titres de trading) et de placement sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition hors coupon courus.

Les titres de transaction et de placement sont réévalués mensuellement. Les résultats latents (plus ou moins-values) dégagés de cette réévaluation sont enregistrés en comptes de capitaux propres en cours d'exercice. Les comptabilisations des réévaluations sont contre-passées au début de chaque mois.

Les réévaluations sont effectuées par ligne de titres. Aucune compensation n'est possible entre les moins-values et les plus-values résultant de lignes de titres différentes.

En fin d'exercice, les moins-values latentes sont enregistrées en compte de résultat. Les plus-values latentes sont enregistrées en capitaux propres et contre-passées au début de l'exercice suivant.

Les titres de transaction et de placement peuvent être reclassés en titres d'investissement, au prix du marché au moment du reclassement, si la Banque Centrale a l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Toute différence résultant de cette évaluation est comptabilisée dans un compte de réserve de réévaluation. Cette différence est ensuite rapportée en résultat par voie d'amortissement linéaire annuel.

COMPTES ANNUELS

– ***Les titres d'investissement (titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance)***

Ce sont des actifs financiers que la Banque Centrale a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés et évalués à leur coût amorti.

Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont considérés comme des avoirs distincts, évalués au coût amorti et sous réserve de réduction de valeur. Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance peuvent être vendus avant leur échéance, dans l'une des circonstances suivantes :

- a) si la quantité vendue est considérée comme non significative par rapport au montant total du portefeuille de titres détenus jusqu'à leur échéance ;
- b) si les titres sont vendus dans le mois de leur échéance ;
- c) dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'une détérioration significative de la solvabilité de l'émetteur, ou à la suite d'une décision de politique monétaire explicite du Comité de Politique Monétaire ou du Gouvernement de la Banque Centrale, dans le but de respecter les dispositions des accords de coopération monétaire ;

2.10.2 Les avoirs en devises

Les avoirs en devises autres que l'Euro, sont réévalués mensuellement devise par devise à leur valeur de marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte de réserve de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

2.11 Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de la valeur de l'once d'or. Le stock d'or est valorisé chaque mois au cours du marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte d'écart de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

COMPTES ANNUELS

2.12 Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI

La BEAC est l'agent financier des Etats auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des comptes en Francs CFA détenus par le FMI dans la Zone. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats membres et la BEAC, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées en droits de tirages spéciaux (DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI sont retracées dans les comptes :

- avoirs en DTS ;
- quotes-parts en devises ;
- quotes-parts en monnaie nationale ;
- allocations de DTS.

Les avoirs en DTS détenus, les allocations de DTS et les quotes-parts en devises sont convertis en Francs CFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI sont :

- intégralement rétrocédés aux Etats en monnaie locale ;
- ou conservés à la BEAC, au nom de l'Etat, s'agissant des tirages réalisés dans le cadre de l'équilibre de la balance des paiements.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue sur le FMI. Ils sont réévalués dans les mêmes conditions que les devises autres que l'Euro.

Les comptes d'allocation de DTS et les quotes-parts de souscription en devises sont réévalués mensuellement.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI N°1, N°2) et les titres quota (hors-bilan), font l'objet d'une réévaluation annuelle au 30 avril, sur la base du cours de trésorerie du DTS communiqué par le FMI et au 31 décembre sur la base du cours du jour du DTS.

2.13 Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les banques traduisent le montant des concours accordés par la BEAC sur le Marché Monétaire, sous forme d'appels d'offres, de pensions, d'avances ponctuelles et d'avances à moyen terme irrévocables. Les créances sur les établissements de crédit sont évaluées en Francs CFA.

COMPTES ANNUELS

2.14 Créances sur les Trésors Nationaux

Les créances sur les Trésors sont composées des avances en comptes courants ordinaires accordées par la Banque Centrale conformément aux *articles 17 et 18 des Statuts*, des créances à l'Economie consolidées sur les Etats ainsi que des avances exceptionnelles. Ces créances sont évaluées en Francs CFA.

2.15 Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics Nationaux

Les dépôts des Trésors et Comptables Publics Nationaux correspondent à deux types de comptes :

- les comptes courants non rémunérés à partir desquels les différents Trésors et Comptables Publics effectuent leurs opérations ;
- les comptes de dépôts qui sont des placements rémunérés se déclinant en trois produits :
 - ✓ les dépôts spéciaux dont la maturité est d'un mois ;
 - ✓ les fonds de stabilisation des recettes budgétaires, avec une maturité de six mois ;
 - ✓ les fonds de réserves pour les générations futures d'une maturité de cinq ans et dont les intérêts sont capitalisés.

Les taux de rémunération des comptes de dépôt sont fixés par le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale.

2.16 Titres de participation et autres immobilisations financières

La Banque Centrale est autorisée à prendre des participations sur ses fonds propres, dans les organismes ou entreprises présentant un caractère d'intérêt général pour les Etats membres ; en particulier dans les institutions financières des Etats membres destinées à bonifier les intérêts, à permettre des financements à long terme des projets économiques et à faciliter la mobilisation de l'épargne dans les pays membres (*article 24 des Statuts*).

Les participations dans ces entités sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les produits issus des participations sont comptabilisés en compte de résultat.

Les prêts sont comptabilisés dans les autres immobilisations financières au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation est réversible en cas d'évolution favorable de la valeur du prêt. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés en résultat.

COMPTES ANNUELS

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres de participation et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

Les valeurs des prêts en devises autres que l'Euro sont ajustées à chaque clôture sur la base des cours de fin d'exercice communiqués par la Salle des Marchés de la BEAC.

2.17 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exception des terrains et des œuvres d'art, sont valorisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué de l'amortissement. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché (terrains reçus à titre gratuit).

Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Durée de vie (en nombre d'années)
• Immeubles	20
• Logiciels et applications informatiques	5
• Mobilier	10
• Matériel informatique	5
• Matériel de transport	5
• Electroménager	5
• Matériel d'éclairage	5
• Matériel de sécurité	5
• Matériel de télécommunication	5

Les terrains et les œuvres d'art sont enregistrés en immobilisations corporelles et ne font pas l'objet d'un amortissement.

COMPTES ANNUELS

2.18 Autres actifs - Stocks de billets et monnaies non émis

Les signes monétaires (billets et pièces) sont évalués, au moment de leur acquisition, à leur coût de revient comprenant le coût d'achat, l'assurance, le coût du transport.

Les stocks de signes monétaires non émis sont valorisés au coût moyen pondéré. Le stock de billets et monnaies non émis est géré selon la méthode de l'inventaire permanent et éventuellement ajusté en fin d'exercice après l'inventaire physique.

Par ailleurs, les coûts des signes monétaires faisant l'objet d'un contrat, non encore livrés et dont les règlements ne sont pas effectifs, sont enregistrés dans les comptes de hors bilan. Ces comptes sont ajustés au fur et à mesure des réceptions et/ou des règlements.

2.19 Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur faciale. Ce poste résulte de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC à la clôture.

2.20 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes sont évalués à leur valeur en Francs CFA ou à leur contre-valeur en Francs CFA, s'agissant des emprunts libellés en devises. Les valeurs des emprunts et dettes en devises autres que l'Euro sont ajustées à la fin de l'exercice sur la base des cours communiqués et utilisés par la Salle des Marchés de la BEAC.

2.21 Provisions pour risques et charges

Conformément au principe de prudence, des provisions sont constituées lorsque la BEAC a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

2.22 Avantages au Personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BEAC participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée dénommée Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC). Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages

COMPTES ANNUELS

spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Les engagements au titre des indemnités de départ sont évalués conformément aux statuts du personnel et aux contrats des membres du Gouvernement (et assimilés) de la BEAC. Ils sont comptabilisés au bilan sous forme de provisions (voir note 2.29 – changement de méthodes comptables).

2.23 Réserves

La Banque Centrale applique une politique prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les principales réserves suivantes sont constituées :

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque Centrale ;
- la réserve des Etats membres, réservée initialement aux cinq Etats fondateurs et qui a été élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement de sa contribution en 2007 ;
- la réserve pour investissements, destinée à couvrir les investissements de la Banque Centrale ;
- la réserve pour garantie de change, dont le mode de comptabilisation est décrite au point 2.7.2 ;
- la réserve pour prise de participation, destinée à couvrir les participations de la Banque Centrale ;
- les réserves de réévaluation devises et or dont les conditions de constitution ont été précisées ci-dessus.

2.24 Gestion des risques

La BEAC est exposée à divers risques dont les principaux sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;

COMPTES ANNUELS

- Risque de contrepartie/crédit (incluant le risque pays) : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque Centrale de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel (incluant les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

Toutes les opérations de marché réalisées par la BEAC à travers sa Salle de Marchés, dans le cadre de la gestion des réserves de change, placées hors du Compte d'opérations, sont préalablement autorisées par des décisions du Comité de Stratégies qui en approuve les critères de gestion, conformément aux statuts de la BEAC.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BEAC.

Au plan administratif, la BEAC a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par le Comité de Stratégies. Ce dispositif est complété par la Direction Générale du Contrôle Général (DGCG) qui examine et évalue le contrôle interne, d'une part, et contrôle les opérations, d'autre part.

Au plan opérationnel, la Banque a mis en production depuis le 16 janvier 2017 un Processus de Management des Risques (PMR) en vue d'assurer la résilience de ses activités. Ce processus repose sur un dispositif de gestion des risques opérationnels dont les composantes sont : un réseau organisationnel constitué des acteurs de la BEAC, une démarche méthodologique et des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ce dispositif est encadré par un ensemble de politiques, de directives et de procédures qui en fixe le cadre réglementaire.

La BEAC a pour ambition d'adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités et aux évolutions des techniques en la matière. A ce titre, le processus de management des risques engagé par la BEAC vise les objectifs suivants :

- contribuer à l'atteinte des objectifs des unités opérationnelles ;
- faire de la maîtrise des risques un facteur d'efficacité des métiers reconnus par tous ;
- garantir la pérennité de la Banque en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
- promouvoir et développer une culture de maîtrise des risques et de contrôle interne sur l'ensemble de la zone d'influence de la BEAC.

COMPTES ANNUELS

L'application informatique sur laquelle s'adosse SIRISBEAC a été livrée. Son entrée en production sera effective en mars 2017.

2.25 Engagements hors bilan

Les droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures sont comptabilisés au hors bilan. Les engagements hors bilan comprennent essentiellement :

- les billets et monnaies non émis, comptabilisés à leur valeur faciale ;
- les effets en garantie sur le marché monétaire ;
- le quantum des recettes budgétaires des Trésors ;
- les bons de Trésors.

Ces engagements, à l'exception des signes monétaires non émis, sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.26 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date de ratification des comptes par le Comité Ministériel, dès lors que ces événements affectent de manière significative les éléments d'actif et de passif du bilan.

2.27 Audit et approbation des comptes sociaux

Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration, sur la base des rapports des Commissaires aux Comptes et du Collège des Censeurs, approuve les comptes annuels de la Banque Centrale et propose l'affectation du résultat conformément aux dispositions des articles 35 et 37 des Statuts.

Le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels de la Banque Centrale, pour ratification, au Comité Ministériel de l'Union qui décide de l'affectation des résultats.

2.28 Tableau de flux de trésorerie

Le Gouvernement de la Banque Centrale estime que la publication d'un tableau de flux de trésorerie ne fournirait pas d'éléments d'information supplémentaires pertinents aux lecteurs des états financiers. A ce titre, un tableau de flux de trésorerie ne sera pas présenté.

COMPTES ANNUELS

2.29 Changement de méthodes et d'estimation comptables

2.29.1 Changement de méthodes comptables

Un changement de méthodes comptables a été opéré sur l'exercice 2016. Il concerne la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ.

Jusqu'au 31 décembre 2015, s'appuyant sur la possibilité offerte par le droit comptable édicté par l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), dont font partie les six Etats membres de la BEAC, de pouvoir enregistrer en bilan tout ou partie des engagements au titre des indemnités de départ en retraite et le reste en hors bilan, la comptabilisation de ces engagements était traitée comme suit :

- au bilan sous forme de provision (méthode préférentielle), pour la totalité des indemnités relatives aux membres du Gouvernement et assimilés ainsi que des engagements à verser aux agents devant faire valoir leurs droits à la retraite dans un intervalle de deux ans ;
- en engagements hors bilan, pour la quote-part non provisionnée.

A compter du 31 décembre 2016, la Banque a décidé d'adopter la méthode préférentielle en comptabilisant la totalité de l'engagement au titre des indemnités de départ au bilan sous forme de provision.

2.29.2 Changement d'estimation

La Banque Centrale avait décidé, le 19 janvier 2016, de prendre en charge les dépenses de santé du personnel retraité. Cette décision avait entraîné la comptabilisation au 31 décembre 2015 d'une provision de 3 060 millions en prévision des dépenses du personnel déjà retraité.

Une estimation plus affinée a été réalisée au cours de l'exercice 2016 par les services de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC) sur une base actuarielle. Pour l'évaluation de la provision à constituer, les éléments suivants ont été considérés :

- la couverture totale des frais médicaux des agents retraités sur leur espérance de vie ;
- la table de mortalité de la CIMA ;
- le personnel actif, pour permettre un provisionnement progressif de frais de santé ;
- l'application d'un taux d'actualisation.

COMPTES ANNUELS

L'objectif de cette méthode d'évaluation est de dégager les fonds nécessaires à la couverture des frais médicaux des retraités et de leurs conjoints ainsi que les actifs et leurs conjoints, à partir de leur départ à la retraite.

Cette méthode a abouti à une estimation totale de 31 948 millions répartie comme suit :

- 5 632 millions pour les retraités, dont 2 652 millions à titre de provisions complémentaires au 31 décembre 2016, tenant compte de la provision constatée au 31 décembre 2015 et des dépenses couvertes au cours de l'exercice 2016 ;
- 26 316 millions pour les actifs. Ce montant devant faire l'objet d'un étalement, la fraction provisionnée au 31 décembre 2016 s'élève à 1 812 millions.

Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la date de clôture

Monnaies étrangères et Or	31/12/2016 en FCFA	31/12/2015 en FCFA
1 Euro (EUR)	655,957	655,957
1 Dollar des USA (USD)	621,94	603,85
1 Livre Sterling (GBP)	767,65	889,43
1 Franc suisse (CHF)	611,39	603,35
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	836,57	834,87
1 Once d'or (XAU)	712 677,67	640 075,89

Source : Bloomberg

Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice comptable clos au 31 décembre 2016 a été caractérisé par les faits majeurs suivants :

- La baisse des cours internationaux du pétrole, dans le prolongement de l'évolution constatée au cours de l'année 2015, qui s'est traduite par une forte contraction du niveau des disponibilités extérieures de la BEAC (-55,75%) ;
- Cette situation a obligé la Banque Centrale à céder une partie du portefeuille d'investissement (décisions du Comité de stratégie de la Salle des Marchés du 07 juin, du 03 août et du 28 novembre 2016) avec pour objectif d'assurer une liquidité suffisante au Compte d'opérations, afin de respecter l'exigence de la quotité obligatoire équivalente à 50% des avoirs extérieurs nets, contrainte majeure de politique monétaire de la BEAC (article 11 des Statuts et article 3 de la convention du Compte d'opérations).

COMPTES ANNUELS

Les trois opérations de cession partielle du portefeuille d'investissement réalisées à la suite des décisions susmentionnées ont dégagé une plus-value de 230 656 millions.

A l'issue de ces opérations, la valeur nominale du portefeuille (avant reclassement en fin d'exercice) **est revenue de 3 574 millions d'Euros à 1 898 millions d'Euros. La durée moyenne** s'établit à 4,30 ans ;

- Le reclassement du portefeuille de titres d'investissement à hauteur de 75% de sa valeur nominale (*voir note 39*) ;
- La forte augmentation des concours de la BEAC aux banques, en relation avec la chute des recettes d'exportation ;
- La constatation de la fin des mandats des membres du Gouvernement de la Banque Centrale par la Conférence des Chefs d'Etats de la CEMAC, le 30 juillet 2016 et leur remplacement à compter du 1^{er} août 2016, sauf le Gouverneur dont la fin du mandat a été fixée au 05 février 2017.

Les postes sont répartis comme suit, entre les Etats membres, dans le nouveau Gouvernement de la Banque Centrale :

- ✓ Gouverneur : Tchad (M. ABBAS MAHAMAT TOLLI) ;
- ✓ Vice-Gouverneur : Cameroun (Dieudonné EVOU MEKOU) ;
- ✓ Secrétaire Général : Gabon (Désiré GUEDON) ;
- ✓ Directeur Général du Contrôle Général : Centrafrique (Marius Roosevelt FEIMONAZOUI) ;
- ✓ Directeur Général de l'Exploitation : Congo (Cédric ONDAYE EBAUH) ;
- ✓ Directeur Général des Etudes, Finances et Relations Internationales : Guinée Equatoriale (Ivan EBE MOLINA, à compter de février 2017).
- La revalorisation de 5% du point indiciaire servant au calcul des salaires de base du personnel de la BEAC à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- La décision de la Banque Centrale de prendre en charge les frais médicaux des agents retraités à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- La titularisation, en février 2016, de la 21^{ème} promotion des Agents d'Encadrement Supérieur (82 personnes) ;
- Le recrutement de 198 Agents d'Encadrement Moyen ;

COMPTES ANNUELS

- La nomination d'un nouveau Directeur National pour le Congo et d'un Directeur Central pour la Centrafrique ;
- La tenue, le 23 décembre 2016 à Yaoundé, d'un sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale sur la situation économique et monétaire de la Zone CEMAC qui a notamment décidé :
 - ✓ en matière de politique monétaire, le gel des plafonds des avances statutaires de BEAC au niveau fixé sur la base des recettes budgétaires de l'exercice 2014 ;
 - ✓ le renforcement de la stabilité financière de la Zone CEMAC par une surveillance accrue du système bancaire et une utilisation optimale des instruments de politique monétaire ;
 - ✓ d'engager la BEAC à proposer à brève échéance, en faveur des Etats, des mesures visant à promouvoir la migration progressive vers le financement par les marchés des capitaux, en substitution des financements directs de la Banque Centrale.

Note 5 : Avoirs extérieurs à vue

Le poste *avoirs extérieurs à vue* comprend les billets étrangers, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la zone d'émission, les avoirs détenus auprès du Trésor français. La décomposition de cette rubrique est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Billets étrangers	94 840	86 091	8 748
Correspondants hors zone d'émission	9 583	-2 941	12 524
Trésor français	1 155 953	3 288 317	-2 132 364
Avoirs extérieurs à vue	1 260 376	3 371 467	-2 111 091

5.1 Billets étrangers

Ils sont composés des billets Euro détenus par la BEAC pour son compte propre et pour le compte des Trésors nationaux et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Pour compte propre	90 438	84 036	6 402
Pour compte des Trésors	4 401	2 055	2 346
Billets étrangers	94 840	86 091	8 748

COMPTES ANNUELS**5.2 Correspondants hors zone d'émission**

Cette rubrique, qui regroupe les comptes bancaires ouverts chez les correspondants hors zone d'émission, se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Banque de France	9 478	-3 141	12 619
Compte de fonctionnement du Bureau de la BEAC à Paris	105	200	-94
Correspondants Hors Zone Emission	9 583	-2 941	12 524

Le compte Banque de France a été ouvert pour les transactions courantes de la Zone avec l'extérieur.

Selon les relevés de compte de la Banque de France, l'encours des avoirs détenus pour le compte de la BEAC s'établit au 31 décembre 2016 à FCFA 27 983 millions (42,66 millions d'euros), contre FCFA 9 478 millions figurant dans les livres de la BEAC. Les soldes ont été rapprochés au 31 décembre 2016.

Il ressort de ce rapprochement des suspens à forte antériorité dont les travaux d'analyse, de justification et d'apurement sont en cours, avec pour échéance fin mai 2017.

Le compte bancaire ouvert au nom du Bureau de la BEAC à Paris reçoit les fonds nécessaires au fonctionnement de ce bureau.

5.3 Trésor Français

Ce poste est essentiellement constitué des soldes du Compte d'opérations et du Compte spécial de nivellement. Ces opérations sont régies par les Statuts de la Banque Centrale, la Convention de Coopération Monétaire du 23 novembre 1972 et plus particulièrement, la Convention dite du « Compte d'opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée entre le Trésor français et la BEAC et remplacée par une nouvelle Convention entrée en vigueur le 1er juillet 2014.

COMPTES ANNUELS

Les avoirs auprès du trésor français s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Compte d'Opérations	1 122 111	3 283 375	-2 161 264
Compte Spécial de Nivellement	0	0	0
Avoirs Attendus sur la Garantie de Change	31 662	0	31 662
Intérêts échus à recevoir	2 180	4 942	-2 762
Trésor Français	1 155 953	3 288 317	-2 132 364

Le Compte d'opérations auprès du Trésor français reçoit 50 % des avoirs extérieurs nets de la Zone depuis le 1^{er} juillet 2009. Au-delà, les fonds déposés par la BEAC sont logés dans un compte intitulé « *Compte spécial de nivellement* ». Les fonds disponibles en Compte spécial de nivellement peuvent être librement utilisés par la Banque Centrale.

Les avoirs en Compte d'opérations sont rémunérés au taux de la facilité marginale de la Banque Centrale Européenne (BCE), tandis que les avoirs du Compte spécial de nivellement sont rémunérés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

La vérification du respect des dispositions de la Convention du Compte d'opérations est assurée par le Collège des Censeurs. A cet effet, la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'opérations est effectuée une fois par an par le Collège des Censeurs. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, cette vérification a été réalisée le 22 février 2017. Le rapport du Collège des Censeurs mentionne que le taux de centralisation au 31 décembre 2016 ressort à 54,29 %.

Les avoirs auprès du Trésor français se répartissent comme suit entre les Etats membres et la Banque Centrale :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
BEAC	513 307	441 003	72 305
Cameroun	443 613	1 117 244	-673 632
RCA	39 521	60 177	-20 656
Congo	124 065	671 203	-547 138
Gabon	106 333	527 156	-420 823
Guinée Equatoriale	-7 815	355 875	-363 690
Tchad	-63 072	115 659	-178 731
Avoirs auprès du Trésor français	1 155 953	3 288 317	-2 132 364

COMPTES ANNUELS

La répartition des avoirs auprès du Trésor français entre les Etats membres découle des transferts entrants et sortants effectués par les Etats (Trésors, Comptables publics, banques et autres organisations), ainsi que des opérations inter Etats.

La forte dégradation du niveau des avoirs Compte d'opérations (-64,85 %) est consécutive à la baisse des recettes d'exportation des Etats membres, en relation avec la contraction des cours du pétrole.

Note 6 : Autres avoirs extérieurs

Ce poste regroupe les avoirs extérieurs, gérés par la Salle des Marchés, sous forme de titres et de devises. Il se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Comptes courants chez correspondants étrangers	1 476 820	2 527 969	- 1 051 149
Opérations sur le Marché Financier	-	-	-
Autres Avoirs extérieurs	1 476 820	2 527 969	- 1 051 149

Les autres avoirs extérieurs se répartissent comme suit entre les Etats membres :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Cameroun	1 009 736	986 597	23 140
RCA	89 955	53 140	36 815
Congo	282 392	592 714	-310 322
Gabon	256 085	479 124	-223 039
Guinée Equatoriale	-17 787	314 260	-332 047
Tchad	-143 561	102 134	-245 695
Avoirs extérieurs (SDM)	1 476 820	2 527 969	-1 051 149

COMPTES ANNUELS

Les comptes courants chez les correspondants étrangers se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Titres d'investissement	323 285	2 512 355	- 2 189 070
Titres de trading	1 084 998	-	1 084 998
Correspondants devises	64 082	11 328	52 754
Intérêts courus - Placements Or	45	3	42
Compte Titres Fonds d'Amortissement	4 410	4 282	128
Comptes courants chez Correspondants étrangers	1 476 820	2 527 969	- 1 051 149

La contraction du poste autres avoirs extérieurs fait suite aux cessions de titres intervenues au cours de l'exercice 2016.

Le Comité de stratégies de la Salle des Marchés a décidé au cours de l'exercice de céder une partie du portefeuille d'investissement (Held to maturity) afin d'être conforme à l'exigence de la quotité obligatoire de 50% des avoirs extérieurs nets de la BEAC déposés en Compte d'opérations. Cette cession a été effectuée à trois reprises :

- le 29 juin 2016 pour un montant nominal de 580,30 millions d'Euros, soit FCFA 380 652 millions. A l'issue de cette opération, la valeur nominale du portefeuille d'investissement est passée de 3 574 millions d'Euros (FCFA 2 344 390 millions) à 2 944 millions d'Euros (FCFA 1 931 137 millions) ;
- le 30 août 2016 pour un montant nominal de 725 millions d'Euros, soit FCFA 475 569 millions. La valeur nominale du portefeuille d'investissement est revenue, après la cession à 2 269 millions d'Euros (FCFA 1 488 366 millions), contre 2 944 millions d'Euros (FCFA 1 931 137 millions) auparavant ;
- le 02 décembre 2016 pour un montant nominal de 371 millions d'Euros, soit FCFA 243 360 millions. La valeur nominale du portefeuille d'investissement est passée, à l'issue de cette opération, de 2 269 millions d'Euros (FCFA 1 488 366 millions) à 1 898 millions d'Euros (FCFA 1 304 698 millions).

Les différentes cessions partielles de ce portefeuille ont généré au total une plus-value de 230 656 millions.

COMPTES ANNUELS

Ces opérations de cession ont été effectuées dans le respect du référentiel, tel que défini par la note 2.10.1 relative à la gestion du portefeuille de titres, en particulier la cession du portefeuille d'investissement (Held to maturity), appliqué par la BEAC.

La durée moyenne de placement du portefeuille d'investissement au 31 décembre 2016 est, avant le reclassement partiel en portefeuille de placement mentionné à la note 39, de 4,23 années (1 544 jours), en dessous de la valeur cible de 6 ans, avec un taux de rendement moyen à maturité de 2,4%, contre 2,24% en 2015.

Le portefeuille de titres (trading et investissement) détenus par la Banque Centrale se détaille comme suit en valeur comptable, par type d'émetteur :

	Qualité de la notation	31/12/2016		31/12/2015	
	Bloomberg Composite	EUR	XAF (en millions)	EUR	XAF (en millions)
Titres Français	AA+	1 090 775 095	715 502	2 066 855 368	1 355 768
Titres Belges	AA	116 441 725	76 381	236 427 571	155 086
Titres Allemands	AAA	364 588 831	239 155	358 920 771	235 437
Titres Espagnols	BBB	0	0	0	0
Titres Pays-Bas	AAA	0	0	0	0
Supranationaux	AAA/AA	575 107 459	377 246	1 167 857 167	766 064
TOTAL		2 146 913 110	1 408 284	3 830 060 877	2 512 355

A fin décembre 2016, la répartition en devises de la position de change gérée en direct par la Salle des Marchés fait ressortir un portefeuille constitué presque à 100 % des avoirs en EUR. En termes d'utilisation, 100 % des avoirs sont investis sur des lignes de titres obligataires. Les avoirs en compte à vue chez les correspondants sont non significatifs ; aucune position n'est détenue en dépôts.

Le solde des **comptes courants chez les correspondants étrangers** représente les comptes espèces ouverts auprès des correspondants agréés et les comptes titres ouverts auprès des dépositaires des titres agréés. Les soldes des intérêts courus et des ajustements titres y sont également inclus.

Les comptes sont valorisés au cours de clôture de la Salle des Marchés de la BEAC indiqués à la note 3. Les cours retenus sont extraits de Bloomberg 17h au 30 décembre 2016, conformément au manuel de procédures de la Salle des Marchés.

Les opérations sur le marché financier regroupent les dépôts à terme en devises, or et les placements en gestion déléguée.

COMPTES ANNUELS

Note 7 : Encaisse - Or

Le stock d'or de la Banque Centrale est réparti sur deux comptes :

- dépositaires or, pour la partie mise non investie ;
- contreparties or, pour les placements effectués.

Au 31 décembre 2016, le stock d'or de la Banque Centrale est exprimé en quantité à 201 865,827 onces et est totalement placé auprès des contreparties de la Salle des Marchés. Il est coté à 712 678 FCFA l'once, contre 640 076 FCFA en fin 2015. La valeur de l'encaisse-Or de la Banque Centrale se chiffre à 143 865 millions au 31 décembre 2016.

La répartition du stock d'or au 31 décembre 2016, entre les Etats membres se décline comme suit :

	31/12/2016		31/12/2015	Variation
	Onces d'or	Millions de FCFA	Millions de FCFA	
Cameroun	29 954,023	21 348	19 173	2 175
Centrafrique	11 126,036	7 929	7 122	808
Congo	11 126,209	7 929	7 122	808
Gabon	12 837,266	9 149	8 217	932
Tchad	11 125,762	7 929	7 121	808
BEAC	125 696,531	89 581	80 455	9 126
Total encaisse Or	201 865,827	143 865	129 210	14 655

Note 8 : Fonds Monétaire International

Ce poste se décompose comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Quote - part en devises	190 225	109 177	81 048
Avoirs en DTS	189 567	200 057	-10 490
Total Fonds Monétaire International	379 792	309 234	70 558

Ce poste retrace, d'une part, le solde des avoirs en DTS détenus par les Etats de la CEMAC et la Banque Centrale et, d'autre part, les quotes-parts en devises, représentatives de la souscription des Etats au capital du FMI.

COMPTES ANNUELS

8.1 Quotes-parts en devises

La variation des quotes-parts en devises résulte essentiellement du paiement par les Etats de la CEMAC, sauf le Congo, d'une augmentation de quotes-parts en devises décidée en 2011 dont l'exécution a été gelée, suite à un accord entre le FMI et les Etats. Ce solde est réparti comme suit au 31 décembre 2016 :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Cameroun	54 081	35 126	18 955
Centrafrique	21 061	9 394	11 668
Congo	15 446	15 416	30
Gabon	40 885	27 926	12 959
Guinée Equatoriale	31 685	9 665	22 021
Tchad	27 066	11 650	15 416
Quote-part en devises	190 225	109 177	81 048

8.2 Avoirs en DTS

Les avoirs en DTS par Etat membre se répartissent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Cameroun	12 676	12 653	23
Centrafrique	2 417	324	2 093
Congo	58 546	58 433	113
Gabon	98 186	110 877	-12 691
Guinée Equatoriale	17 693	17 660	33
Tchad	41	44	-4
BEAC	8	66	-58
Avoirs en DTS	189 567	200 057	-10 490

La forte progression du niveau des avoirs en DTS de la RCA est consécutive à la constitution de provision pour le paiement des échéances au FMI.

Note 9 : Créances sur les banques

Les créances sur les banques correspondent aux concours accordés par la Banque Centrale sur le marché monétaire. Ces créances s'analysent comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Concours du Marché Monétaire	628 433	277 065	351 368
<i>Appels d'offres</i>	517 042	273 557	243 485
<i>Pensions et autres</i>	111 391	3 508	107 883
Avances à moyen terme irrévocables	67 016	34 823	32 192
Créances sur les banques	695 449	311 888	383 560

Les concours aux banques ont connu une forte augmentation sur l'exercice 2016 (+122,98 %), consécutivement à la baisse des recettes d'exportation (voir note 4).

Les taux de rémunération de ces concours, pour l'exercice 2016, ont été fixés par le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale, comme suit :

	A compter 10/07/2015	Jusqu'au 09/07/2015
Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)	2,45 %	2,95 %
Taux d'intérêt des prises en pension (TIPP)	4,20 %	4,70 %
Taux de pénalité aux banques (TPB)	10,00 %	10,00 %

La répartition des concours aux banques par pays se présente comme suit au 31 décembre 2016 :

	Concours du Marché Monétaire		Avances MT irrévocables	Total
	<i>Appels d'offres</i>	<i>Pensions</i>		
Cameroun	192 828	26		192 854
Centrafrique				
Congo	22 500		67 016	89 516
Gabon	80 000			80 000
Guinée Equatoriale	137 500			137 500
Tchad	181 314	14 265		195 579
Concours aux banques	614 142	14 291	67 016	695 449

Les avances à moyen terme irrévocables sont contractées pour leur totalité par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC). La durée maximum de ces avances est de sept ans.

Le plafond des tirages de la BDEAC sur les avances à moyen terme irrévocables a été relevé de 50 à 150 milliards par décision du Conseil d'Administration de la BEAC en date du 21 décembre 2015.

COMPTES ANNUELS

Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Avances en Comptes Courants	2 185 458	1 983 910	201 548
Avances exceptionnelles	174 980	146 313	28 667
Crédits à l'Economie Consolidés	85 669	83 867	1 802
Créances sur les Trésors nationaux	2 446 107	2 214 090	232 017

10.1 Avances en comptes courants

Ces avances correspondent à des tirages en compte courant consentis par la Banque Centrale aux Trésors des Etats membres, pour une année budgétaire, au taux principal de refinancement des établissements de crédit.

Les avances en comptes courants allouées dans le respect de l'article 17 des statuts, y compris les intérêts échus non réglés, se répartissent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Cameroun	231 000	137 933	93 067
Centrafrique	22 949	22 496	453
Congo	572 000	572 062	-62
Gabon	452 500	452 438	62
Guinée Equatoriale	617 874	516 705	101 169
Tchad	289 134	282 275	6 859
Total Avances en compte courant	2 185 458	1 983 910	201 548

L'augmentation des avances en compte courant aux Trésors est consécutive à la baisse tendancielle amorcée en 2015, des recettes budgétaires dépendantes des revenus pétroliers.

Les taux d'intérêt applicable aux avances en compte courant sur l'exercice 2015 sont les suivants :

	A compter 10/07/2015	Jusqu'au 09/07/2015
Taux des avances aux trésors à l'intérieur des plafonds statutaires	2,45 %	2,95 %
Taux des avances aux trésors au-delà des plafonds statutaires	10,00 %	10,00 %

COMPTES ANNUELS

10.2 Avances exceptionnelles

Les avances exceptionnelles accordées aux Etats membres concernent essentiellement celles consenties au Trésor tchadien. Elles se déclinent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Cameroun	217	434	-217
Centrafrique	3 901	4 149	-248
Congo	217	434	-217
Gabon	217	434	-217
Guinée Equatoriale	217	434	-217
Tchad	170 209	140 426	29 783
Avances exceptionnelles	174 980	146 313	28 667

Le solde des avances exceptionnelles accordées aux Etats membres, hors Tchad et Centrafrique représente le préfinancement par la BEAC, pour le compte des Etats, du budget du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC).

Le solde des avances exceptionnelles accordées au Tchad comprend :

- Le solde d'une avance de 140 195 millions accordée en 2015 au Trésor tchadien sur autorisation du Conseil d'Administration ;
- Une facilité exceptionnelle de caisse de 30 000 millions accordée au courant du mois de décembre 2016, au Trésor tchadien en préfinancement d'un appui budgétaire extérieur de USD 80 millions.

Le remboursement de cette facilité est intervenu le 7 janvier 2017, suite au décaissement de l'appui budgétaire effectué le 30 décembre 2016.

10.3 Crédits à l'Economie Consolidés sur les Etats

Les crédits à l'économie consolidés sur les Etats représentent, d'une part, le montant des refinancements consentis par la BEAC aux banques à capitaux majoritairement publics, qui ont connu des difficultés financières et n'ont pas pu honorer leurs engagements lors de la restructuration du système bancaire et, d'autre part, de divers engagements des Trésors vis-à-vis de la Banque Centrale que le Conseil d'Administration a décidé de consolider.

COMPTES ANNUELS

Au 30 septembre 2016, ces crédits s'analysent comme ci-après, par Etat :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Centrafrique	51 011	49 209	1 802
Tchad	34 658	34 658	0
Crédits à l'économie consolidés	85 669	83 867	1 802

Il convient de préciser qu'un accord de consolidation concernant les avances exceptionnelles (capital et intérêts) accordées à la République Centrafricaine sera appliqué sur l'exercice 2017.

Note 11 : Contreparties Allocations DTS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Cameroun	115 163	114 936	226
Centrafrique	36 522	36 451	72
Tchad	34 729	34 660	68
Contreparties allocations DTS	186 414	186 047	366

Le poste contreparties des allocations DTS est un poste d'équilibre par rapport aux nouvelles allocations DTS reçues et rétrocédées aux Etats membres qui en ont fait la demande. Pour les Etats membres qui ont souhaité disposer de ces nouvelles allocations, leurs avoirs en DTS sont cédés à la BEAC, contre la mise à disposition au compte courant du Trésor de l'équivalent en Francs CFA.

Ce compte est valorisé en fonction du cours du DTS. La variation de ce compte au 31 décembre 2016 est consécutive aux ajustements opérés sur la base du cours du DTS.

Note 12 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Immobilisations Financières	204 494	78 110	126 384
Immobilisations Incorporelles	12 358	14 061	-1 703
Immobilisations corporelles	202 801	185 638	17 163
Autres immobilisations	3 620	6 032	-2 412
Total des immobilisations nettes	423 273	283 841	139 432

COMPTES ANNUELS

Le poste autres immobilisations comprenait, notamment, des dépenses réalisées dans le cadre du Plan de Réforme et de Modernisation (PRM) horizon 2014 de la BEAC, comptabilisées en charges immobilisées et qui ont été totalement amorties au 31 décembre 2016.

12.1 Immobilisations financières

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Créances sur le Personnel	43 256	36 546	6 710
Titres de participations	44 230	44 230	0
Autres immobilisations financières	123 377	3 377	120 000
Valeurs brutes	210 863	84 153	126 710
Provisions pour dépréciation	6 369	6 042	327
Immobilisations Financières nettes	204 494	78 110	126 384

Les créances sur le personnel, dont la variation s'explique par les débloquages de nouveaux prêts au cours de l'exercice 2016, se ventilent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Prêts immobiliers	23 492	19 199	4 292
Prêts amélioration habitat	6 724	6 759	-35
Crédits véhicules	9 911	8 047	1 864
Crédits petits équipements	1 245	993	252
Avances et prêts contentieux	1 884	1 547	337
Valeurs brutes	43 256	36 546	6 710
Dépréciation des prêts	2 041	1 714	327
Créances nettes sur le Personnel	41 215	34 831	6 384

L'augmentation de ce composant est consécutive à un accroissement du volume des prêts accordés aux agents de la Banque Centrale, suite à l'assouplissement des conditions d'octroi.

Les titres de participation sont représentatifs des parts que la BEAC détient dans des Banques de Développement et sociétés d'intérêt régional. Ils se détaillent comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2015	Acquisitions	Sorties	31/12/2016
Banque Tchadienne de Développement (actuellement CBT)	43			43
Banque Gabonaise de Développement	840			840
Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	39 167			39 167
GIMAC	3 472			3 472
SCI Foyer des Fonctionnaires	8			8
Société Monétique d'Afrique Centrale	660			660
Société SWIFT	40			40
Valeur brute	44 230	0	0	44 230
provisions	1 500			1 500
Valeur nette	42 730	0	0	42 730

Ce portefeuille comprend notamment une participation sur la Commercial Bank of Tchad (ancienne Banque Tchadienne de Développement) d'un montant de Francs CFA 43 millions. La CBT étant devenue une banque commerciale, cette participation n'est plus conforme aux statuts de la BEAC. Un accord de principe a été trouvé avec le Gouvernement tchadien pour le rachat de cette participation.

La participation de la BEAC au capital de la BDEAC est de 33 %. Le montant inscrit au bilan représente le capital appelé et libéré. L'engagement de la participation au capital sujet à appel de la BDEAC s'élève donc à 362 042 millions et est retracé dans le hors bilan.

Les titres de la Société Monétique d'Afrique Centrale sont provisionnés à 100 %. Les capitaux propres de cette société ayant été entièrement absorbés par les pertes accumulées. Le montant de cette participation sera complètement apuré dans les livres de la BEAC à l'issue de liquidation effective de celle-ci.

La réforme institutionnelle du projet de monétique interbancaire de la CEMAC, pilotée par la Banque Centrale, a abouti à la mise en liquidation de la Société Monétique d'Afrique Centrale (SMAC) et de l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC) et au transfert de leurs activités au Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) qui a été créé à cet effet. La BEAC détient une participation de 3 472 millions au capital du GIMAC, dont 1 850 millions (53,28 %) ont été appelés et libérés. Les 46,72 % (1 622 millions) restant seront libérés en 2017.

Les titres SWIFT correspondent aux parts que cette société coopérative a attribuées à la BEAC en sa qualité de client-adhérent et en rapport avec le volume des transactions traitées.

Les autres immobilisations financières sont constituées essentiellement du décaissement en 2016, de 120 000 millions représentant une partie de l'avance en compte courant associé de FCFA 240 000 millions sur trois ans accordée à la BDEAC. Cette avance a été autorisée par le Conseil d'Administration en décembre 2015. A cet effet, la BEAC a signé une convention de financement via un compte courant associé avec la BDEAC.

COMPTES ANNUELS

12.2 Immobilisations incorporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2015	Acquisitions	Sorties	31/12/2016
Licences	1 592			1 592
Logiciels informatiques	26 728	6 406		33 134
Réseau de télécommunications	18 706	0		18 706
Logiciel Internet	868			868
Logiciels en cours	12 050	4	6 741	5 312
Valeurs brutes	59 942	6 411	6 741	59 612
Amortissements cumulés	45 882	1 372		47 254
Valeurs nettes	14 060	5 038	6 741	12 357

12.3 Immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Terrains	7 111	142		7 253
Batiments	310 376	263	4 773	305 866
Batiments en cours	24 124	28 658	4	52 778
Aménagements et Installations	174	17		191
Matériel et Mobilier	73 086	6 134	5 420	73 800
Œuvres d'Art	697	30	2	725
Valeurs brutes	415 569	35 245	10 199	440 615
Amortissements cumulés	229 931	9 778	1 896	237 813
Valeurs nettes	185 638	25 467	8 304	202 801

La variation de la valeur brute des immobilisations corporelles est liée essentiellement aux bâtiments en exploitation, aux bâtiments en cours et au matériel et mobilier.

Les immeubles appartenant à la Banque Centrale sont enregistrés en comptabilité sur la base de l'intégralité des dépenses effectuées lors de leur construction ou de leur acquisition. Ces dépenses se rapportent notamment aux :

- honoraires d'architectes, d'ingénieurs conseils et bureaux de contrôle ;
- prestations des entreprises chargées de la construction ;
- visites de chantiers.

L'enregistrement dans les comptes de bâtiments en exploitation et le début des amortissements interviennent au cours du mois de leur occupation effective, après la levée de toutes les réserves

COMPTES ANNUELS

éventuelles émises lors de la réception provisoire et à la fin des différents travaux d'équipement et d'installation techniques.

Les principaux bâtiments en cours au 31 décembre 2016 sont les suivants, en valeur brute :

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Nouvel immeuble DN BANGUI	4 254	9 053		13 307
Centre de formation BEAC	544			544
Immeuble COBAC	1 386	229		1 616
Nouvel immeuble LIMBE	325	2		326
Nouvel immeuble ABECHE	14 232	4 954		19 187
Nouvel immeuble OYO	709	8 062		8 771
Nouvel immeuble MOUILA TCHIBANGA	181	-6		174
Nouvel immeuble EBIBEYIN	2 489	6 364		8 853
Bâtiments en cours	24 120	28 658	0	52 778

Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis

Cette rubrique correspond au coût de revient du stock des signes monétaires non émis et se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Stocks des billets non émis	16 947	10 694	6 252
Stocks des pièces non émises	12 152	14 791	-2 638
Stocks de billets et monnaies non émis	29 099	25 485	3 614

La Banque Centrale évalue son stock de signes monétaires non émis au coût moyen pondéré après chaque entrée.

Note 14 : FMI - Ajustements

Les Ajustements FMI dont le montant est de 24 361 millions au 31 décembre 2016 comprennent les différences de change sur les comptes FMI N°1 & 2 (en fin d'exercice), Allocations de DTS et Souscriptions de quotes-parts en devises. Ces ajustements sont enregistrés dans les comptes de régularisation – actif (voir note 15).

Les ajustements des avoirs en DTS sont pris en compte dans les dépôts spéciaux lorsqu'il s'agit des avoirs des Etats membres et dans les comptes de réserves de réévaluation ou, en fin d'exercice, dans les comptes de charges (en cas de pertes latentes) pour les avoirs en DTS appartenant à la Banque Centrale.

COMPTES ANNUELS

Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif

Cette rubrique se détaille comme suit, y compris les ajustements FMI :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Avances diverses au personnel	3 081	3 867	-787
Autres débiteurs divers	1 802	1 591	211
Comptes de régularisation - Actif	29 353	26 572	2 781
Valeurs brutes	34 236	32 030	2 206
Dépréciations	1 706	1 570	135
Valeurs nettes	32 530	30 460	2 071

Les autres débiteurs *divers* s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Etat TVA récupérable/trésor	1 624	1 429	195
Autres débiteurs divers	173	151	22
Transferts non denoués	5	11	-6
Valeurs brutes	1 802	1 591	211
Dépréciation des créances autres débiteurs	1 706	1 570	135
Autres débiteurs divers	96	20	76

Note 16 : Billets et pièces en circulation

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Billets et Monnaies émis	7 418 439	8 766 277	-1 347 838
Encaisses	4 537 921	5 758 179	-1 220 258
Billets et Monnaies en circulation	2 880 518	3 008 099	-127 580

Ce poste résulte de la différence entre la somme des soldes des comptes billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC. Le montant de ce poste est représentatif de la valeur faciale des signes monétaires en circulation.

COMPTES ANNUELS

Le solde du compte billets et pièces émis au 31 décembre 2016 est égal au solde initial au 1^{er} janvier 2016, majoré des émissions de l'exercice, déduction faite des destructions intervenues au cours de l'exercice.

Les encaisses résultent des inventaires de fin d'exercice des caisses dans les centres conformément aux procédures de l'Emission Monétaire.

La circulation fiduciaire se présente comme suit par Etat membre à la fin de l'exercice :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Cameroun	1 076 804	961 761	115 043
Centrafrique	150 237	143 120	7 117
Congo	570 066	670 543	-100 477
Gabon	445 426	462 318	-16 892
Guinée Equatoriale	206 432	256 374	-49 942
Tchad	431 553	513 983	-82 430
Circulation fiduciaire	2 880 518	3 008 099	-127 579

Note 17 : Trésors et Comptables Publics Nationaux

Les comptes courants et de placement des Trésors et autres Comptables Publics Nationaux s'analysent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Comptes courants des Trésors	373 949	771 867	-397 918
Dépôts spéciaux des Trésors	276 106	750 101	-473 995
Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	48 826	70 963	-22 137
Fonds de réserves pour les Générations futures	224 433	770 032	-545 599
Dépôts des Trésors et Comptables Publics	923 314	2 362 964	-1 439 649

La baisse du niveau de ces comptes (-60,93 %) est consécutive à la contraction des recettes d'exportation des Etats membres.

Le fonctionnement des comptes des dépôts des Trésors et Comptables publics Nationaux est précisé dans la note 2.15.

COMPTES ANNUELS

La répartition par Etat de ces comptes au 31 décembre 2016 est la suivante :

	Comptes courants	Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	Fonds de réserves pour générations futures	Dépôts spéciaux	Total
Cameroun	81 240			210 240	291 481
Centrafrique	30 610			3 823	34 432
Congo	63 770	46 341	80 715	4 223	195 049
Gabon	106 977	694	77 740	20 488	205 899
Guinée Equatoriale	80 189	1 791	65 978	34 356	182 314
Tchad	11 163			2 303	13 466
BEAC				673	673
Total	373 949	48 826	224 433	276 106	923 314

Note 18 : Banques et institutions financières

Cette rubrique se décompose comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Banques et Institutions Financières étrangères	171 765	103 903	67 862
Banques et Institutions Financières de la Zone	1 372 641	2 580 002	-1 207 360
<i>Comptes courants</i>	925 044	1 508 989	-583 945
<i>Dépôts et placements</i>	55	55	0
<i>Comptes de réserves obligatoires</i>	447 542	1 070 957	-623 415
Banques et institutions financières	1 544 406	2 683 905	-1 139 498

Les dépôts des banques et institutions financières concernent les comptes ouverts dans les livres de la BEAC au nom des établissements de crédit et établissements financiers de la Zone ainsi que les comptes ouverts par des banques et institutions financières internationales dont le FMI (pour les comptes FMI N°1 et 2).

Les comptes des banques et institutions financières de la Zone comprennent :

- les comptes courants à partir desquels ces établissements effectuent leurs opérations courantes ;
- les comptes de dépôts et placements sur le Marché Monétaire de la BEAC, regroupant toutes leurs opérations de placement auprès de la Banque Centrale ;

COMPTES ANNUELS

- les comptes de réserves obligatoires des établissements de crédits ouverts dans les livres de la BEAC.

La variation négative (-42,47 %) de la rubrique « *Banques et Institutions financières de la Zone* » reflète la situation générale de baisse de recettes d'exportation des Etats membres.

La répartition par Etat au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

	Comptes courants	Dépôts et placements	Réserves obligatoires	Total
Cameroun	266 611	0	189 822	456 433
Centrafrique	11 730	0	0	11 730
Congo	168 508	55	83 123	251 687
Gabon	160 868	0	100 531	261 399
Guinée Equatoriale	277 527	0	74 066	351 593
Tchad	39 800	0	0	39 800
Total	925 044	55	447 542	1 372 641

Note 19 : Autres comptes courants

Ce poste regroupe divers comptes ouverts au nom des organismes publics nationaux et sous régionaux autres que les Trésors et Comptables publics, ainsi que les comptes séquestres pour la libération du capital des établissements de crédit.

Note 20 : FMI - Allocations des DTS

Les allocations des DTS du FMI portent sur des créations de liquidités affectées inconditionnellement aux Etats membres du FMI, proportionnellement à leurs quotes-parts respectives au capital du FMI (*cf. article 15, section 1 des Statuts du FMI*). Chaque nouvelle allocation en DTS se traduit par une injection de liquidités internationales et une augmentation des avoirs des Etats membres, à due concurrence.

Les allocations des DTS se présentent comme suit par Etat membre, suivant les relevés du FMI :

	DTS	Millions FCFA
Cameroun	177 266 861	148 295
Centrafrique	53 369 061	44 647
Congo	79 688 651	66 665
Gabon	146 719 417	122 740
Guinée Equatoriale	31 290 436	26 177
Tchad	53 620 770	44 857
Total	541 955 196	453 381

COMPTES ANNUELS

Note 21 : Emprunts et dettes à moyen et long terme

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Emprunt IDA - UGRSP	9 005	8 315	689
Emprunt IDA - UGRIF	8 677	6 661	2 016
Intérêts courus non échus sur Emprunt IDA - UGRSP	31	33	-2
Total emprunts et dettes	17 712	15 010	2 703

L'emprunt IDA – UGRSP (Unité de Gestion des Réformes des Systèmes de Paiements) a été contracté par la BEAC pour le financement du projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement de la zone.

Le coût estimé à 22,6 millions de dollars en avril 2002, est financé sur les fonds propres de la BEAC à hauteur de 4,2 millions de dollars, à la charge des institutions financières de la CEMAC pour 3,9 millions de dollars et le reste soit 14,9 millions de dollars (11,7 millions DTS) sur crédit de la Banque Mondiale, guichet IDA (Prêt IDA 37040). Ce prêt a été obtenu avec un différé de 15 ans et les remboursements ont commencé le 15 janvier 2013 conformément au tableau d'amortissement. La variation de ce poste correspond d'une part aux remboursements en capital effectués sur l'exercice 2016 et d'autre part, aux écarts de conversion FCFA/DTS calculés au 31 décembre 2016.

L'emprunt IDA – UGRIF (Unité de Renforcement des capacités des Institutions Financières de la CEMAC) a été mis en place dans le cadre du programme de renforcement des capacités des institutions financières de la CEMAC. A cet effet, la Banque Centrale a signé une lettre d'accord avec la Banque Mondiale en Novembre 2006, autorisant l'ouverture d'une ligne de financement de USD 600 000 dans les livres de la BEAC.

Le financement de ce programme par la Banque Mondiale a pris fin au 30 juin 2016. Le solde du compte au 31 décembre 2016 représente le montant en FCFA des décaissements effectués par IDA, ajusté au taux de clôture du DTS 30 décembre 2016.

Le montant des écarts de conversion négatifs constatés sur le solde de ces comptes au 31 décembre 2016 a été provisionné (*voir note 22*).

COMPTES ANNUELS

Note 22 : Provisions

Ce poste enregistre les différentes provisions constituées par la Banque Centrale en vue de la couverture des risques et charges et de dépréciation de certains éléments d'actif. Au 31 décembre 2016, cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2015	Variation de l'exercice		31/12/2016
		Dotations	Reprises	
Provisions pour litiges (risque judiciaire)	400			400
Provisions pour indemnités de départ	4 873	30 976	1 470	34 380
Autres provisions pour perte de change (Emprunt IDA/UGRSP)	0	1 479		1 479
Autres provisions pour risques et charges	4 571	8 193	130	12 634
Provisions pour risques et charges (Avces et aptes aux fournisseurs)	251	188		439
Provisions pour risques et charges (Pôle Dettes)	200		200	0
Provisions pour risques et charges (Prêts & Avances au Personnel)	2 326	802		3 128
Provisions pour risques et charges (Amort. Immo. incorp.)	166		166	0
Provisions	12 788	41 638	1 965	52 461

Les provisions les plus importantes sont celles relatives aux indemnités de départ et à la couverture des frais médicaux des agents retraités.

La provision pour indemnités de départ est destinée à couvrir les indemnités à verser par la Banque Centrale aux agents appelés à faire valoir leurs droits à la retraite et aux membres du Gouvernement de la Banque Centrale et assimilés au moment de leur départ. Ces indemnités sont prévues par les statuts du personnel pour les agents et par leurs contrats respectifs pour les membres du Gouvernement de la Banque Centrale.

Au 31 décembre 2016, le montant total des indemnités de départ estimé à 34 350 millions, occasionnant une dotation aux provisions complémentaire de 30 976 millions. La méthode de comptabilisation des indemnités de départ est expliquée au point 2.29.1 de ces notes annexes.

Le changement de la méthode d'estimation de la provision pour la prise en charge des frais médicaux des retraités (voir note 2.29.2) a abouti, au 31 décembre 2016, à la constatation d'une provision complémentaire de 2 652 millions au titre du personnel retraité et d'une provision de 1 812 millions pour le personnel actif, soit un total 4 464 millions.

La provision relative aux prêts et avances au personnel n'est pas constitutif d'une dépréciation des prêts accordés au personnel. Il s'agit de couvrir le risque de l'écart constaté entre le solde des prêts dans les comptes généraux et le solde résultant des applications auxiliaires qui traitent les opérations de prêts au personnel de la Banque Centrale.

COMPTES ANNUELS

La provision pour autres risques et charges de 12 634 millions se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Provisions pour factures impayées	0	4	-4
Provision pour Capital-décès rente antérieurs à 2012	1 157	1 068	89
Provision pour engagements 2016	380	0	380
Provision pour arriérés IRPP DN Congo	385	385	0
Provision pour couverture frais médicaux des retraités	7 524	3 060	4 464
Provision pour risques bancaires généraux	2 000	0	2 000
Provisions pour suspens débiteurs antérieurs à 2011	942		942
Autres	247	54	193
Provisions pour risques généraux	12 634	4 572	8 063

L'augmentation de ce poste est essentiellement due à :

- la dotation complémentaire de la provision constituée pour la couverture des frais médicaux des retraités, dont la méthode d'estimation est présentée au point 2.29.2 de cette note annexe ;
- la provision pour risques bancaires généraux constituée au 31 décembre 2016, pour la couverture des risques éventuels liés au dénouement des suspens à forte antériorité du rapprochement du compte Banque de France.

Note 23 : Fonds propres

Les fonds propres de la BEAC sont constitués du capital, des fonds de dotation, des différentes réserves, du résultat de l'exercice à répartir et du report à nouveau. Les réserves techniques relatives aux avoirs gérés par la salle des marchés ne sont pas incluses dans la détermination des fonds propres.

L'évolution des fonds propres au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

	31/12/2015	Variation de l'exercice		31/12/2016
		Augmentation	Diminution	
Capital et fonds de dotation	88 000			88 000
Fonds de dotation	3 507			3 507
Réserves	325 856	348 378	1 274	672 960
Résultat	160 795	166 177	160 795	166 177
Fonds propres	578 158	514 555	162 069	930 644

COMPTES ANNUELS

23.1 Réserves

Les réserves proprement dites résultent de l'affectation des résultats non distribués. Elles s'analysent comme suit :

	31/12/2015	Variation de l'exercice		31/12/2016
		Augmentation	Diminution	
Réserves statutaires	20 619	23 381		44 000
Réserves de garantie de change	65 679	31 662		97 341
Réserves facultatives	43 621	66 480		110 101
Réserves des Etats membres	114 687			114 687
Réserves pour investissements	77 651			77 651
Réserves pour prises de participation	2 219			2 219
Réserves spéciales	106			106
Autres réserves	1 274		1 274	0
Réserves	325 856	121 523	1 274	446 105

- la réserve statutaire : il est prélevé 15 % des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*). Au cours de l'exercice 2016, cette réserve a été dotée à hauteur de 23 381 millions sur le résultat de l'exercice 2015, pour atteindre 50 % du capital ;
- la réserve pour garantie de change : la Convention de Coopération Monétaire entre les Etats de la CEMAC et la France a prévu un dispositif de garantie des avoirs déposés au Compte d'opérations contre une dépréciation de l'Euro (garantie de change). Les fonds reçus par la Banque Centrale au titre de la garantie de change sont comptabilisés directement dans le compte de réserve pour garantie de change (*voir note 2.7.2*). Le montant de la garantie de change de l'exercice 2016 est de 31 662 millions. Le paiement effectif de cette somme est intervenu le 03 février 2017.
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque Centrale. Ces réserves ont été dotées à hauteur de 66 480 millions en 2016 sur le résultat de l'exercice 2015, conformément aux statuts ;
- la réserve des Etats membres, initialement dédiée aux cinq Etats fondateurs, est désormais élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement d'une contribution par celle-ci en 2007 ;
- la réserve pour investissements, destinée à couvrir les investissements de la Banque Centrale ;
- la réserve pour prise de participation, destinée à couvrir les prises de participations de la Banque Centrale ;
- la réserve spéciale ;

COMPTES ANNUELS

- le compte autres réserves est alimenté par la part du résultat destiné à verser des gratifications au personnel. Ce compte qui n'est pas un élément constitutif des réserves a été reclassé dans un compte de créateur divers au cours de l'exercice 2016.

Exceptée l'évolution de la réserve pour garantie de change, les variations observées au cours de l'exercice 2016 sur les comptes de réserve résultent de l'exécution de l'approbation et de la ratification des comptes de l'exercice 2015 par le Conseil d'Administration et le Comité Ministériel, respectivement en date du 24 mars et du 25 mars 2016.

23.2 Capital et fonds de dotation

Le poste capital et fonds de dotation comprend, outre le capital de la Banque Centrale réparti à parts égales entre les Etats membres (*article 2 des Statuts*), les fonds de dotation représentatifs des apports hors capital obtenus de certains Etats membres. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Capital	88 000	88 000	0
Fonds de dotation reçus des actionnaires	3 507	3 507	0
Total capital	91 507	91 507	0

Les fonds de dotation correspondent aux terrains reçus des Etats à titre gratuit pour la construction des édifices de la Banque Centrale. Ces derniers sont évalués « à dire d'expert » à 3 507 millions. Il s'agit notamment du Gabon (terrain de la nouvelle Direction Nationale), du Cameroun (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Limbé), du Tchad (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Moundou).

23.3 Résultat

Le résultat correspond au résultat de l'exercice 2016 non encore affecté.

Le résultat de l'exercice 2015 a été affecté au cours de l'exercice 2016, suivant la résolution N°06 du Conseil d'Administration du 24 mars 2016 et N°01 du Comité Ministériel du 25 avril 2016 comme suit :

COMPTES ANNUELS

Résultat de l'exercice 2015		160 795
Réserve statutaire	15% du résultat de l'exercice	23 381
Autres réserves (gratifications complémentaires)		4 454
Réserve pour prise de participation		0
Solde disponible		132 960
Réserve facultative	50% du solde disponible	66 480
Résultat net à affecter		66 480
Fincement projets intégrateurs	20% du résultat net à affecter	13 296
Solde à affecter		53 184
Solde après affectation		0

Le solde à affecter est réparti entre les Etats membres sur la base des dispositions statutaires comme suit :

• Cameroun	12 664
• Centrafrique	2 849
• Congo	13 672
• Gabon	9 320
• Guinée Equatoriale	8 934
• Tchad	5 745
Total	53 184

Note 24 : Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation correspondent aux ajustements des comptes de réévaluation devises et or et à l'amortissement du compte de réévaluation de la différence constatée lors du reclassement des titres de trading en titres d'investissement. Il est ventilé comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Réserve de réévaluation des avoirs en devises	6 163	6 163	0
Réserve de réévaluation des avoirs en or	6 246	6 246	0
Compte de réévaluation de devises	334	376	-42
Compte de réévaluation DTS	687	687	0
Compte de réévaluation OR	86 603	71 947	14 656
Compte de réévaluation-reclassement titres	126 822	-9 193	136 015
Réserves de réévaluation	226 856	76 227	150 629

Note 25 : Crédoeurs divers et comptes de régularisations - Passif

Ce poste se détaille comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Créditeurs Divers	98 380	29 392	68 988
Transferts non dénoués	44	1 291	-1 247
Comptes de régularisations-Passif	5 933	19 604	-13 671
Créditeurs divers et comptes de Régul Passif	104 357	50 287	54 071

25.1 Créditeurs divers

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Fournisseurs	540	3 797	-3 257
Dettes envers le personnel	12 739	9 178	3 561
Trésors, produits en instance de recouvrement	29 273	12 657	16 616
Créditeurs divers, divers suspens	55 829	3 761	52 068
Créditeurs divers	98 380	29 392	68 988

Le compte « Trésors, produits en instance de recouvrement » correspond aux intérêts échus non réglés. La contrepartie à l'actif de ce compte est logée dans les comptes « Trésors, intérêts échus non réglés ». Ces comptes sont créés pour faciliter le suivi et la traçabilité des intérêts échus et non encore encaissés des Trésors.

Le poste créditeurs divers enregistre des opérations non dénouées au 31 décembre, notamment des transferts en devises. La forte variation positive de ce poste est consécutive aux transferts en USD reçus le 30 décembre 2016, dont FCFA 48 744 millions reçus de la Banque Mondiale, dans le cadre de l'aide budgétaire de USD 80 000 000 (voir note 10.2).

25.2 Les comptes de régularisation – Passif

Les comptes de régularisation – Passif se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Compte d'apurement des Trésors	2 699	-268	2 967
Compte d'apurement des établissements de crédit	1 073	511	562
BDF transferts reçus non denoués	44	1 291	-1 247
Autres	2 115	18 070	-15 955
Compte régularisation - Passif	5 933	19 604	-13 671

Les comptes d'apurement (Trésors et établissements de crédit) sont des comptes de transit. Le solde de ces comptes correspond aux transactions non traitées en fin de période et qui se dénouent en début de la période suivante.

COMPTES ANNUELS**Note 26 : Résultat sur avoirs extérieurs**

Il se décompose comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Intérêts sur le Compte d'opérations et le Compte Spécial de Nivellement	12 730	21 207	-8 477
Intérêts sur les autres placements et dépôts	66 559	122 551	-55 992
Charges d'intérêts sur le Compte d'opérations	-16	-17	1
Charges sur opérations de marché	-24 464	-40 797	16 333
Résultat sur avoirs extérieurs hors plus-values de cession de titres	54 809	102 944	-48 135
Plus-Values de cession de titres d'investissement	230 656	136 246	94 410
Résultat sur avoirs extérieurs	285 465	239 190	46 275

Le résultat sur les avoirs extérieurs est généré, d'une part, par la rémunération des avoirs en Compte d'opérations ainsi qu'en Compte spécial de nivellement et, d'autre part, par les intérêts sur les dépôts gérés par la Salle des Marchés, y compris la réserve d'or, et par les plus-values de cession sur les placements.

26.1 Résultat sur les avoirs en Compte d'opérations

Le résultat sur les avoirs en Compte d'opérations est constitué essentiellement des intérêts payés par le Trésor français sur la base des dispositions de la convention du Compte d'opérations.

Les intérêts sur les avoirs en Compte d'opérations sont composés des :

- intérêts du Compte d'opérations, calculés au taux de la facilité marginale de la BCE ;
- intérêts du Compte spécial de nivellement, calculés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

Les intérêts sont calculés et versés par trimestre échu. Sur l'exercice 2016, le Compte spécial de nivellement n'a pas produit d'intérêt. Son solde a été nul sur la période.

L'article 6 de la convention du Compte d'opérations a prévu un mécanisme de taux de rémunération plancher du Compte d'opérations dont les conditions diffèrent selon le niveau du taux de la facilité de prêt marginal de la BCE :

- le taux de rémunération plancher est égal à 0,75% lorsque le taux de la facilité de prêt marginal de la BCE est inférieur à 0,75% ;

COMPTES ANNUELS

- le taux de rémunération plancher est égal à 1% lorsque le taux de la facilité de prêt marginal est supérieur ou égal à 0,75%.

En outre, lorsque le taux de la facilité de prêt marginal de la BCE est supérieur ou égal à 0,50%, un taux de rémunération plancher de 2,5 % s'applique à la tranche des avoirs comprise entre un (1) euro et 121 959 213,79 euros.

Ce sont ces dispositions, compte tenu du niveau du taux de la facilité marginale observé en 2016, qui ont été appliquées aux avoirs en Compte d'opérations de l'exercice 2016.

26.2 Résultat sur les autres avoirs extérieurs

Le résultat sur les autres placements et dépôts est constitué essentiellement des plus-values dégagées à l'occasion des cessions partielles du portefeuille de titres d'investissement (*voir note 6*) et des coupons reçus sur ce même portefeuille, diminué des charges financières sur les opérations de la salle des marchés.

Les plus-values de cessions partielles du portefeuille d'investissement représentent 74,42 % des produits sur les avoirs extérieurs et se situent à 230 656 millions au 31 décembre 2016.

Les intérêts sur les autres placements et dépôts, hors plus-values se situent à 66 559 millions, en baisse de 45,69 % par rapport au 31 décembre 2015.

Note 27 : Résultat sur opérations avec la clientèle

Il se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Intérêts sur concours aux Trésors	38 145	39 277	-1 132
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	10 689	6 203	4 487
Autres produits reçus de la clientèle	1 590	1 622	-32
Intérêts versés aux Trésors	-1 923	-4 103	2 180
Intérêts versés aux établissements de crédit	-347	-565	217
Charges Financières sur Exercices Antérieurs	-50	0	-50
Résultat sur opérations avec la clientèle	48 104	42 433	5 670

La clientèle de la Banque Centrale est représentée essentiellement par les Trésors et Comptables publics des six Etats membres et les établissements de crédit de la Zone.

L'amélioration du résultat sur opérations avec la clientèle (+13,26 %) entre les exercices 2015 et 2016 s'explique par :

COMPTES ANNUELS

- la progression des intérêts perçus sur les avances aux banques, en rapport avec l'augmentation du niveau des avances octroyées (voir note 9) ;
- la contraction des intérêts versés aux trésors, consécutive à la forte baisse des dépôts et placements des trésors auprès de la BEAC (voir note 17).

En revanche, nonobstant l'accroissement de 10,48 % des avances accordées aux trésors (voir note 10), on observe une légère baisse de 2,88 % des intérêts sur les concours aux trésors, en raison des arriérés entretenus par certains Etats membres.

Note 28 : Résultat sur opérations avec les institutions financières

Il se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Intérêts et commissions reçus du FMI	0	1	-1
Intérêts reçus des Autres Institutions Financières	2 494	0	2 494
Intérêts et commissions versés au FMI	-65	-38	-26
Résultat sur opérations avec les institutions financières	2 429	-37	2 466

Ce résultat est essentiellement constitué des intérêts de 2 493 millions perçus sur l'avance en compte courant associé accordé à la BDEAC (voir note 12.1).

Note 29 : Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire représente la part du résultat liée à l'activité intrinsèque de la Banque Centrale. Il se décompose comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Résultat sur avoirs extérieurs	285 465	239 190	46 275
Résultat sur opérations avec la clientèle	48 104	42 433	5 670
Résultat sur opérations avec les institutions financières	2 429	-37	2 466
Produit net bancaire (PNB)	335 999	281 587	54 412

Le produit net bancaire a progressé entre 2015 et 2016 (+21,43 %), consécutivement à la hausse sensible du résultat sur les avoirs extérieurs (85,22 % de la variation du PNB), liée à la constatation des plus-values de cession d'une partie du portefeuille d'investissement.

Note 30 : Autres produits d'exploitation

Ils sont constitués essentiellement des commissions de transfert tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Commissions de transfert	9 490	9 679	-189
Autres	6 992	6 032	960
Total Autres produits d'exploitation	16 481	15 710	771

Note 31 : Charges d'exploitation**31.1 Frais généraux**

Les frais généraux représentent les dépenses de fonctionnement de la Banque Centrale. Ils sont constitués essentiellement des charges de personnel, des charges de gestion générale et des charges de l'émission monétaire.

Au 31 décembre 2016, les frais généraux de la Banque Centrale se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Charges de personnel	65 333	58 739	6 594
Charges de gestion générale	30 381	29 352	1 029
Charges des Organes de Décision et Contrôle	5 250	4 095	1 156
Charges de l'Emission	15 720	21 089	-5 369
Frais généraux	116 684	113 275	3 409

On observe une hausse de 3,01 % des frais généraux imputable essentiellement aux dépenses :

- de personnel (11,23 %), en relation avec la titularisation des nouveaux cadres supérieurs et au recrutement du personnel d'encadrement moyen ;
- des organes de décision et de contrôle (28,22 %), en raison de d'une série de réunions extraordinaires sur l'exercice 2016 ;
- de gestion générale (3,51 %).

31.2 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Le poste dotations nettes aux amortissements et aux provisions se présente comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dotations nettes aux amortissements	22 199	17 397	4 802
Dotations nettes aux provisions	45 439	6 042	39 397
Dotations nettes aux amortissements et provisions	67 638	23 439	44 199

La forte progression de ce poste est liée principalement :

- au changement de méthode de comptabilisation de la provision pour indemnités de départ, occasionnant une dotation aux provisions de 30 976 millions au 31 décembre 2016 ;
- à l'ajustement de la provision pour la couverture des frais médicaux des retraités (4 464 millions) ;
- à la provision pour risques bancaires généraux de FCFA 2 000 millions constituée au 31 décembre 2016, pour la couverture des risques éventuels liés au dénouement des suspens à forte antériorité du rapprochement du compte Banque de France ;
- à la dotation aux provisions pour perte de change de 1 429 millions pour la couverture des écarts de conversion des emprunts IDA (Banque Mondiale), libellés en DTS.

Note 32 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif de 3 982 millions se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Produits exceptionnels	1 246	699	547
Charges exceptionnelles	-5 229	-488	-4 740
Résultat Exceptionnel	-3 982	211	-4 193

La dégradation du résultat exceptionnel résulte du déclassement en charges des dépenses engagées pour la mise en œuvre de plusieurs projets, initialement enregistrés en immobilisation en cours, qui ne remplissent pas les caractéristiques d'immobilisations.

COMPTES ANNUELS

Note 33 : Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 164 177 millions contre 160 795 millions l'exercice précédent, soit une progression de 3 382 millions (+2,10 %). Cette performance est fortement liée à la réalisation de plus-value de cession des titres du portefeuille d'investissement de la Banque Centrale.

Note 34 : Hors bilan**Hors bilan actif**

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	2 429 602	1 994 269	435 332
Billets	2 424 215	1 986 115	438 100
Pièces	5 387	8 154	-2 768
Dépôts de billets neufs non émis en transit			0
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	1 601 775	909 425	692 350
Effets en garantie des concours sur le marché monétaire	205 703	37 461	168 242
Effets en garantie des avances à moyen terme irrévocable	50 890	38 704	12 186
Billets globaux de mobilisation sous dossiers BEAC	557 290	437 539	119 751
Certificats de placement émis sur le marché monétaire			0
Titres d'Etat, des Collectivités et Organismes sur le M.M	782 392	395 721	386 671
Titres des Etablissements de Crédit sur le M.M.	5 500		5 500
Chèque et effets à l'encaissement	0	0	0
Chèques et effets déplacés adressés à l'encaissement			0
Avoirs attendus des compagnies aériennes	509	508	1
Prêt IDA UGRSP: Engagements par signature	0	1 019	-1 019
Prêt IDA UGRSP			0
Prêt IDA UGRIF		1 019	-1 019
Engagements envers le personnel	0	26 188	-26 188
Indemnités de départ	0	26 188	-26 188
Quantum des recettes budgétaires Trésors	2 469 106	2 451 341	17 765
Contributions au capital	362 042	362 042	0
Engagement de participation au capital-BDEAC	362 042	362 042	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	9	0	9
Billets	9	0	9
Devises et Or	41 617		41 617
Contreparties des engagements CIF donnés	60 766	52 944	7 822
Contreparties des engagements CIF donnés Titres	60 765	52 943	7 822
Contreparties des engagements CIF donnés espèces	1	1	0
Cautions reçues des Fournisseurs	18 972	5 558	13 414
Bons du trésor	646 511	403 247	243 264
Bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	631 305	388 041	243 264
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	7 630 908	6 206 541	1 424 367

COMPTES ANNUELS

Hors bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	2 429 602	1 994 269	435 332
BEAC, compte de Billets non émis	2 424 215	1 986 115	438 100
BEAC, compte de pièces non émises	5 387	8 154	-2 768
Billets neufs non émis en transit			0
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	1 601 775	909 425	692 350
Dépôts d'effets en garantie des concours sur le marché monétaire	205 703	37 461	168 242
Dépôts d'effets en garantie des avances à MT irrécouvrables	50 890	38 704	12 186
Dépôts de billets globaux de moilisation sous dossiers BEAC	557 290	437 539	119 751
Comptes de certificats de placement émis sur le marché monétaire			0
Titres d'Etat, des Collectivités et Organismes sur le M.M.	782 392	395 721	386 671
Titres des Etablissements de Crédits sur le M.M.	5 500		5 500
Chèque et effets à l'encaissement	0	0	0
Chèques et effets déplacés remis à l'encaissement			0
Avoirs attendus des compagnies aériennes	509	508	1
Emprunts non débloqués	0	1 019	-1 019
Prêt IDA UGRIF-Contrepartie engagements par signature		1 019	-1 019
Contrepartie des engagements su personnel	0	26 188	-26 188
Indemnités de départ	0	26 188	-26 188
Quantum des recettes budgétaires des Trésors	2 469 106	2 451 341	17 765
Trésors-plafonds d'avances en comptes courants	2 499 963	2 482 198	17 765
Trésor mouvement des effets publics déductibles des recettes budgétaires	-30 857	-30 857	0
Contributions au capital	362 042	362 042	0
Engagement de participation au capital-BDEAC à libérer	362 042	362 042	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	9	0	9
Billets	9		9
Devises et Or	41 617	0	41 617
Engagements donnés CIF	60 766	52 944	7 822
Engagements donnés CIF titres remis en garantie	60 765	52 943	7 822
Engagements donnés CIF Espèces	1	1	0
Cautions reçues de fournisseurs	18 972	5 558	13 414
Bons du trésor	646 511	403 247	243 264
Compte de bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	631 305	388 041	243 264
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	7 630 908	6 206 541	1 424 367

COMPTES ANNUELS

Note 35 : Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du :

- Comité Ministériel de la CEMAC ;
- Conseil d'Administration ;
- Comité de Politique Monétaire ;
- Comités monétaires et financiers nationaux ;
- Collège des Censeurs ;
- Comité d'Audit ;
- Gouvernement de la Banque Centrale.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres de ces organes de décision, de direction ou de contrôle.

Les membres du Gouvernement de la Banque Centrale ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres agents de la Banque Centrale.

La rémunération (traitements, primes et indemnités) perçues par les membres du Gouvernement de la Banque Centrale, du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) sur les exercices 2016 et 2015 se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Traitement des membres du Gouvernement	2 510	2 407	103
Total	2 510	2 407	103

Note 36 : Les effectifs

Les effectifs de la Banque Centrale se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Services Centraux	637	549	88
COBAC	74	66	8
Bureau de la BEAC à Paris	5	6	- 1
Cameroun	674	589	85
RCA	190	161	29
Congo	349	325	24
Gabon	329	290	39
Guinée Equatoriale	229	193	36
Tchad	295	257	38
Total	2 782	2 436	346

COMPTES ANNUELS**Note 37 : Procédures judiciaires**

Au 31 décembre 2016, les risques financiers liés aux procédures judiciaires en cours sont jugés stables par la Banque centrale. Les provisions pour litiges (risque judiciaire) de 400 millions constatées en 2015 ont été reconduites.

Note 38 : Référentiel comptable

Les travaux de refonte du référentiel comptable de la Banque Centrale ont abouti à la décision de basculer vers le référentiel IFRS au 1^{er} janvier 2018.

Note 39 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

- La Banque a décidé le 06 mars 2017, dans la perspective d'une allocation optimale de ses avoirs extérieurs, de céder son portefeuille de titres d'investissement à hauteur de 75% de sa valeur nominale. Cette décision a entraîné le reclassement au 31 décembre 2016, en portefeuille de trading, de la portion du portefeuille d'investissement à céder.

Ce reclassement, effectué à la juste valeur des titres au 31 décembre 2016, a dégagé un écart de réévaluation positif de FCFA 126 822 millions, comptabilisée en compte de réévaluation (autres éléments de capitaux propres).

La valeur nominale des 25% de titres restant est de FCFA 311 252 millions et correspond à six lignes de titres (trois français et trois allemands). La valeur nette comptable de ces titres au 31 décembre 2016, coupons courus inclus est de 323 285 millions. Leur valeur de marché étant de 347 022 millions, la plus-value latente sur ces titres auraient été de 23 737 millions en cas de réévaluation.

- Le Comité de Direction du Groupement Monétique en Afrique Centrale (GIMAC), réuni le 13 janvier 2017, a décidé de la libération du capital restant dû par la BEAC. Cette libération sera effective courant 2017.